

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

**ESSENTIEL FORMATION SAS** est Société par Actions Simplifiée, enregistrée sous le numéro SIREN 483 360 822 au RCS d'ARRASS dont le siège social est situé 24 D rue d'Houdain 62150 BEUGIN

**Tél : 0321013612**

En sa qualité d'organisme de formation, **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** est enregistrée sous le numéro de déclaration d'existence 31.62.02508.62 auprès de la DRIEETS des Hauts de France

## 1) OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions générales s'appliquent à toutes sessions de formation proposées par **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES**, délivrées en présentiel ou en Visioformation ou toute autre modalité.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

## 2) INSCRIPTION

Toute inscription à une session de formation peut se faire :

- Par une inscription auprès du centre de formation **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES**
- Par le renvoi d'un bulletin d'inscription dûment complété à :
  - **ESSENTIEL FORMATION**  
24 D RUE D'HOUDAIN 62150 BEUGIN  
E-mail : [contact@essentielformation.com](mailto:contact@essentielformation.com)

Pour toute inscription, une convention de formation est adressée au Client. Ce dernier est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, revêtu du cachet de l'entreprise, à **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES**. Avec l'email de confirmation d'inscription, le Client recevra également une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Pour une inscription effectuée via le site internet **ESSENTIEL FORMATION**, un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription.

### 3) DROIT DE RÉTRACTATION EN CAS D'INSCRIPTION À DISTANCE (PAR RENVOI DU BULLETIN D'INSCRIPTION OU PAR INTERNET)

Le Client dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs et sans frais. Le délai de rétractation débute le lendemain du jour de l'inscription. S'il expire un samedi, dimanche, jour férié ou chômé, il est repoussé au premier jour ouvrable suivant. **Toutefois, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé, si l'action de formation intervient avant la fin du délai de quatorze jours et si le Participant assiste à la formation.**

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier à **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** par email à l'adresse [contact@essentielformation.com](mailto:contact@essentielformation.com) ou par courrier avec accusé de réception au 24 D rue d'Houdain 62150 Beugin, sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Le Client peut utiliser le **modèle de formulaire de rétractation ci-dessous**, sans que cela ne soit obligatoire. Pour vous rétracter, il suffit de transmettre la déclaration de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation, avant l'expiration du délai précité.

En cas de rétractation, **ESSENTIEL FORMATION** remboursera le paiement reçu, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** sera informée de la décision de rétractation. **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf si le Client convient expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Client.

### 4) OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le Client reçoit une convention de formation professionnelle établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Dans la mesure où **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** édite une convention de formation pour l'action demandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

À l'issue de la prestation, une facture sera adressée au client (ou à l'organisme désigné par le client).

## ■ 5) SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations d' **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** ou les dits supports sans un accord écrit préalable auprès **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES**

## ■ 6) RESPONSABILITÉ

**ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens.

**ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** , les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d' **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES**

**ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client.

## ■ 7) ANNULATION

### 7.1. ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

- **En cas d'annulation plus de 5 jours avant le début de la formation**
- Pour les demandes d'annulation adressées par courrier postal, ou mails reçus plus de 5 jours avant le début de l'action de formation, **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** proposera le report de la date de formation du module concerné.

- **En cas d'annulation dans les 5 jours précédents le début de la formation**
  - **En cas de force majeure :**
  - En cas d'hospitalisation, décès familial, maladie, accident, **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** accepte sur présentation d'un justificatif : Soit une réinscription dans les six mois pour une autre session du même module, sans frais.
    - Soit le remboursement du montant de la formation.
  - **En dehors des cas de force majeure :**
  - Si le client annule sa participation à la formation dans le délai de 5 jours précédant le début de celle-ci, et sans qu'un cas de force majeure ne puisse être invoqué, **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** se réserve le droit de facturer le client des frais d'annulation à hauteur de 50 % du prix de la formation.
- **En cas d'annulation de dernière minute ou d'absence du stagiaire le jour de la formation**
- Aucun remboursement ne sera effectué, si **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** n'est pas prévenu de l'annulation ou en cas d'absence du participant le jour du début de l'action de formation, **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** se réserve le droit de facturer le client des frais d'annulation à hauteur de 100 % du prix de la formation.

## 7.2. ANNULATION DU FAIT D'ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES

**ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou en cas de maladie du consultant formateur, d'annuler la prestation jusqu'à (au plus tard) 5 jours calendaires avant la date prévue de son déroulement.

**ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** informera le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation d' **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** . Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

**ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices consécutifs à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation.

Les chèques ne sont pas acceptés.

Toute acceptation de prise en charge par un organisme tiers doit parvenir au plus tard à **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** trois semaines avant le début de l'action de formation.

Toute session de formation commencée est due en entier.

Tous les frais relatifs à l'encaissement des sommes versées pour l'action de formation seront à la charge du stagiaire.

En cas de retard de paiement de la part d'un Client professionnel, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

#### ■ 9) EN CAS DE PRISE EN CHARGE

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Il est entendu que seules les prises en charge avec subrogation de paiement seront admises, **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** étant désigné en qualité de subrogataire.

Si **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Si l'opérateur de compétences (OPCO) ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

## 10) INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toute inscription fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le client concerné sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement des inscriptions chez **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES**. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, et au Règlement Européen sur la protection des Données Personnelles client bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant, qu'il peut exercer à tout moment auprès du **ESSENTIEL FORMATION 24 D RUE D'HOUDAIN 62150 BEUGIN** OU par mail à [contact@essentielformation.com](mailto:contact@essentielformation.com)

**ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** respecte la vie privée des clients et se conforme strictement aux Lois en vigueur sur la protection de la vie privée et des libertés individuelles. Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu. Pour toute information complémentaire :

- La Politique de la protection des données personnelles **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** est disponible sur le site internet [essentielformation.com](http://essentielformation.com) , rubrique « Mentions légales »

## 11) DÉLIVRANCE DE DUPLICATAS D'ATTESTATION DE FORMATION D'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Toute demande de duplicata d'une attestation de formation en hygiène alimentaire sera facturée 50 € nets de taxes. La demande de duplicata pourra être faite sur le site d' **ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIES** ou par courrier adressé à **ESSENTIEL FORMATION 24 D RUE D'HOUDAIN 62150 BEUGIN**

Auquel seront joints une enveloppe timbrée à l'adresse du destinataire.

**FORMULAIRE DE RÉTRACTATION**

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

**A l'attention de** ESSENTIEL FORMATION 24 D RUE D'HOUDAIN 62150 BEUGIN OU par mail à [contact@essentielformation.com](mailto:contact@essentielformation.com)

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la formation ci-dessous :

**FORMATION :**

**DATES DE LA FORMATION :**

**LIEU :**

**NOM DU PARTICIPANT :**

**ADRESSE DU PARTICIPANT :**

**DATE :**

**SIGNATURE :** *(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)*

Mise à jour : 30 JUILLET 2024